

Vous rencontrez une situation portant atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants :

Que vous soyez locataires, propriétaires, élus ou professionnels, contactez le **Guichet Unique** qui centralise les appels pour le compte du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne au

03 26 70 82 61

Direction Départementale des Territoires de la Marne - PDLHI
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

ddt-habitat-indigne@marne.gouv.fr

Agir contre l'habitat indigne



PRÉFET
DE LA MARNE



CoMAL.SOLiHA.
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
51



Reims.fr



L'essentiel & plus encore



VOTRE MSA LABELISÉE DIVERSITÉ

La Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)

La LHI recouvre l'ensemble des logements présentant des désordres pouvant porter atteinte à la dignité humaine, à la santé ou la sécurité des occupants.

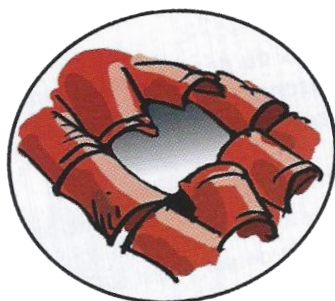
Quelques exemples de désordres



Chauffage absent ou insuffisant



Installation dangereuse d'électricité ou de chauffage



Toiture non étanche



Rampe ou marche d'escalier détériorée



Risque d'effondrement intérieur, extérieur ou dans les parties communes de chute de matériaux



Accumulation de déchets



Humidité ou moisissures



Défaut de ventilation



Les canalisations d'eau et gaz sont en mauvais état



Présence de peintures au plomb (habitation avant le 01/01/1949)



absence de sanitaire

Le Pôle Départemental de lutte contre l'Habitat indigne :

- Centralise les signalements d'habitat dégradé ;
- Informe, oriente les particuliers et les professionnels dans les démarches à accomplir ;
- Coordonne l'action des partenaires du pôle dans le traitement global des situations d'habitat indigne ;
- Accompagne les élus dans la mise en oeuvre des polices administratives.